

# COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE

*12 mars 2024*



## **Ordre du jour :**

- I. Tour d'actualité
- II. Devenir du préfabriqué en centre-bourg
- III. Adhésion à l'association ARB
- IV. Comptes 2023 et Budget 2024
- V. Projet de Maison d'Assistante Maternelle
- VI. Zones d'accélération de production d'énergies renouvelables
- VII. Groupe citoyen de soutien
- VIII. Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

**Présent.es** : Christophe Boiteau, Guillaume Chauvel, Anne-Marie Couëpel, Claire De Crisenoy, Géraldine Dubourg, Soizic Duchet, David Dupont, Bernard Esnaud, Delphine Hinry, Maryline Lair, Brigitte Marot, Héroïse Quinquet, Nicolas Texier, Éric Thézé, Christophe Thomas, Juliane Van Butsel

**Absent.es** : Jean-Pierre Cormier, Vincent Folatre, Natacha Gendron

- **I. Tour d'actualité**

Rapporteuses : Toutes les commissions

Nature des débats : Information

Échanges :

- *Commission Urbanisme et Services techniques*

Un **problème d'écoulement des eaux pluviales** a été constaté sur le chantier d'aménagement du petit lotissement au-dessus de l'atelier des Services techniques. Une rencontre est prévue à cet effet avec le lotisseur.

Un **règlement général de la voirie** est à l'étude.

Un **terrassement sauvage** de 400 m<sup>2</sup> sur la commune en vue d'y stocker des déchets a été déploré. Nous n'étions pas informés de ces travaux et avons été mis devant le fait accompli. Nous avons contacté la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), qui se déplacera sur site d'ici fin mars. La personne responsable de ce terrassement sauvage a été avisée de leur venue.

Les **travaux de sécurisation de la falaise** le long de la Vilaine débuteront début mars. Ils s'élèveront à 350 000 euros et s'étaleront sur six mois. Une rencontre entre la Région, qui supervise ces travaux, et les élu.es est prévue le mercredi 27 mars au matin.

- *Commission Enfance- Jeunesse*

Les échanges se sont poursuivis avec l'association Tournicotti à propos du **projet de maison d'assistante maternelle** en centre-bourg porté par d'autres professionnelles de la petite enfance. Elle ne souhaite pas formuler de proposition similaire.

**Les agents du périscolaire / animation seront en grève** mardi 19 mars pour améliorer leurs conditions générales de travail et demander une revalorisation salariale. Si l'école est ouverte, les services de garderie et de

restauration scolaire ne seront pas assurés. Les parents seront invités à récupérer leurs enfants sur le temps du midi.

- *Commission Travaux, Transitions écologique et énergétiques*

La fin des travaux de **rafraîchissement de l'accueil de la mairie** est imminente.

Un travail de fond est actuellement mené par la commission en lien avec Breizh Bocage afin d'**identifier les linéaires à replanter en arbres et haies** sur la commune. Cette réflexion s'élargie à tous les lieux susceptibles de faire l'objet de plantation sur le domaine communal.

Un **état des lieux des logements sociaux** au-dessus de la médiathèque sera réalisé prochainement.

Une dizaine de bénévoles se sont mobilisés pour nettoyer les chemins qui seront empruntés par le **Trail du Pays des Fous** le dimanche 17 mars.

Le chantier de la **chapelle du Perchot** et la finalisation du drain extérieur vont reprendre, ainsi que la pose des tomettes à l'intérieur. La recherche de subvention se poursuit en parallèle.

Une **formation secourisme** pour les élu.es et agents est à l'étude.

- *Commission Finance – Affaires générales*

Le taux de réponse pour le **recensement** est très positif. Nous n'avons pas encore de chiffres officiels mais il semble bien que la tendance soit à une augmentation de la population communale de quelques dizaines d'habitants.

Une **rencontre avec Bruded** est programmée le jeudi 28 mars à 14h en mairie pour présenter la structure et échanger autour de nos projets.

- *Commission Vie sociale, culturelle et citoyenne*

Le **food-truck asiatique** ne prolongera pas l'expérience les jeudis soirs à Saint-Senoux au-delà du mois de mars. En revanche un **camion-pizza** a débuté son activité en centre-bourg le mercredi soir.

Pour la **Feuille mensuelle**, il est demandé à chaque commission de faire remonter mensuellement un sujet de son choix en lien avec l'actualité de sa commission.

Une rencontre avec VHBC, qui nous a octroyé une subvention pour développer et mettre en valeur la **Mare aux Mortiers**, doit avoir lieu sur place le mercredi 13 mars avec la commission Travaux, Transitions écologiques et énergétiques. Des avancées ont déjà été réalisées en ce sens lors du mandat précédent et il est nécessaire de transférer les éléments et informations aux nouveaux élus en charge de ce dossier.

Il y a au sein de la commission une envie et une réflexion autour d'évènements festifs et conviviaux, notamment autour du **14-Juillet**, en tenant compte des moyens qui sont les nôtres.

- **II. Devenir du préfabriqué en centre-bourg**

Rapporteuses : Delphine Hinry, Brigitte Marot

Nature des débats : co-décision

Echanges : le préfabriqué avait été acheté pour les Services techniques suite au recrutement d'un personnel féminin afin de lui fournir un espace dédié où se changer. Finalement, cette agent ne reconduira pas son contrat et le préfabriqué ne sera jamais utilisé par les ST. En revanche, il sera mis à disposition de la SCIC Baranoux, le temps des travaux de rénovation du bâtiment. Ces travaux sont achevés depuis l'automne et le préfabriqué n'est plus utilisé depuis.

Deux pistes ont alors été explorées : une vente ou y mettre en place un commerce éphémère.

La première hypothèse rapporterait environ 4500 euros à la commune. Le déplacement ou le transport coûte cher et un éventuel acquéreur prendrait ces coûts à sa charge. Le préfabriqué n'est pas très bien isolé et il ne peut pas rester sur place indéfiniment. Une commune voisine est intéressée pour

un achat ces prochaines semaines et le directeur des Services techniques de cette commune doit venir sur place pour savoir s'il répond à leurs besoins.

De l'autre côté, la seconde hypothèse serait donc d'y installer un commerce et la commission Vie Locale a été sollicité en ce sens par une créatrice de la commune. Son activité porte sur la confection de bijoux et accessoires, avec une partie friperie. Le préfabriqué semble lui convenir malgré certains inconvénients mis en avant (isolation, sécurité...) et si l'installation d'une professionnelle dans du provisoire ne nous paraît pas idéal, c'est aussi une opportunité de ramener un peu de vie et d'activité en centre-bourg. Cette installation éventuelle porterait sur six mois et la personne concernée pourrait ainsi jauger de la pérennité ou non de son activité. Le préfabriqué serait une sorte de tremplin.

Le devenir de la terrasse construite devant le préfabriqué et appartenant à des sociétaires de la SCIC Baranoux pose question, elle empêche l'accès à certains fourreaux dans lesquels sont mis les panneaux d'affichage électoraux.

Un point de vigilance sur les autorisations nécessaires pour l'occupation du domaine public par le préfabriqué est soulevé. Celle-ci se justifiait précédemment par les travaux en cours dans le bâtiment principal et le maintien de l'activité de la SCIC. Argument qui n'est aujourd'hui plus recevable.

Relevé de décision : il est proposé de mettre en place le commerce éphémère pour une durée de six mois puis de procéder à une vente, sous condition de respecter les règles d'urbanisme en matière d'occupation du domaine public. Cette proposition est adoptée à la majorité.

Edit : après prise de renseignement par nos services administratifs auprès du service instructeur d'urbanisme du Pays des Vallons de Vilaine, il apparaît très compliqué d'installer un commerce éphémère dans le préfabriqué. Il nous faudrait faire appel à un architecte pour effectuer une demande de permis qui ne pourrait excéder trois mois... et sans garantie d'acceptation par le service instructeur du Pays des Vallons de Vilaine.

Une autre solution, portant sur une installation de six mois dans la maison du bourg récemment libérée est à l'étude et le préfabriqué sera vendu dès

que possible.

- **III. Adhésion à l'association ARB**

Rapporteure : commission Vie Locale

Nature des débats : co-décision

Echanges : Accueil Réfugiés Bruz (ARB) est une association qui vient en aide aux personnes en situation d'exil. C'est elle qui nous avait sollicités et accompagnés pour l'accueil de la famille kosovare pendant près de deux ans dans la maison en centre-bourg.

La commission Vie Locale n'a pas réussi à dégager un consensus sur l'adhésion ou non à l'ARB. Cette adhésion s'élève à dix euros par an, elle n'engage à rien et à surtout pour vocation, dans notre cas, de témoigner notre soutien moral et humaniste.

A titre d'information, nous sommes par ailleurs signataires de la Charte des Territoires accueillants.

Relevé de décision : il est convenu de ne pas adhérer à l'ARB mais à une autre structure similaire plus proche de Saint-Senoux telle que par exemple « Accueillir au pays » à Bain-de-Bretagne.

- **IV. Comptes 2023 et Budgets 2024**

Rapporteure : Maryline Lair

Nature des débats : information

Echanges : pour les comptes 2023, une vision analytique des différents services de la commune a été réalisé pour connaître leurs coûts respectifs globaux qui ont ensuite été rapportés au nombre d'habitants concernés.

Les résultats du Budget Assainissement 2023 font apparaître un excédent de fonctionnement qui vient compenser un déficit en investissement, structurel du fait de l'emprunt en cours pour la construction de la station d'épuration il y a une quinzaine d'années. Des travaux de réhabilitation et de mise aux normes sont faits régulièrement.

Pour le budget général 2023, les résultats sont les suivants :

- Section investissement

Recettes

- Prévisions : 976 084,01 euros / Recettes nettes réalisées : 514 827,78 euros

Dépenses

- Prévisions : 976 084,01 euros / Dépenses nettes réalisées : 389 761,14 euros

→ Soit un excédent d'investissement de 125 066,64 euros

- Section fonctionnement

Recettes

- Prévisions : 2 043 520,01 euros / Recettes nettes réalisées : 1 630 948,65 euros

Dépenses

- Prévisions : 2 043 520,01 euros / Dépenses nettes réalisées : 1 428 188,42 euros

→ Soit un excédent de fonctionnement de 202 760,23 euros

Cet excédent de fonctionnement, après remboursement des emprunts en cours, dégage une capacité d'autofinancement nette (CAF nette) d'environ 90 000 euros. Ce n'est pas énorme, malgré un certain mieux par rapport à certaines années précédentes.

Les charges de personnel ont été moins importantes que prévues, notamment du fait d'une modification budgétaire délibérée en cours d'exercice l'an dernier pour répondre à la hausse du point d'indice des agents communaux.

Pour le budget 2024, il nous faudra ajuster au mieux nos dépenses bien que certaines soient incompressibles sans altérer la qualité de nos services. L'appel à des renforts ponctuels en cas d'absence de personnel devra être mieux géré.

Il serait souhaitable d'augmenter notre CAF nette tout en sachant que nous n'avons aucune marge de manœuvre sur 90% de nos recettes de fonctionnement et que celle-ci est très limitée sur les 10% restants. Atteindre les 200 000 euros de CAF nette est un idéal qui paraît aujourd'hui bien compliqué d'atteindre. Néanmoins, la commission Finances et Affaires générales poursuit ses travaux pour nous rapprocher de cet objectif.

Nous serons donc une fois de plus dépendants des dotations extérieures allouées à la commune. Elles devraient être stables par rapport à 2023.

Comme l'an dernier, un tableau de suivi, ligne par ligne, permet de suivre les dépenses engagées au regard de ce qui a été budgétisé.

Le budget général de fonctionnement 2024 sera plus contraint que celui de 2023 avec la baisse de certaines subventions et dotations, notamment le bouclier tarifaire (40 000 euros accordés à la municipalité en 2023) pour compenser la hausse fulgurante de l'électricité. La part des droits de mutation perçues par la Département lors des transactions immobilières (et reversée à la municipalité) sera aussi revue à la baisse étant donné la conjoncture immobilière actuelle.

Pour augmenter nos recettes, une révision à la hausse des tarifs de location des salles pour les praticiennes de la Caozerie sera effectuée, avec sans doute également l'introduction de nouvelles tranches pour le quotient familial.

Un effort tout particulier sera demandé à l'ensemble des services communaux pour limiter le recours à des prestataires extérieurs.



La capacité d'investissement, structurellement limitée à Saint-Senoux, risque de l'être encore davantage en 2024.

Les budgets 2024 seront mis à l'ordre du jour du Conseil municipal du 8 avril.

Relevé de décision : aucune.

- **V. Projet de Maison d'Assistante Maternelle (MAM)**

Rapporteuse : Anne-Marie Couëpel

Nature des débats : co-décision

Echanges : comme évoqué précédemment, nous avons reçu à plusieurs reprises trois porteuses d'un projet de maison d'assistante maternelle. Leur dossier est très étoffé, elles sont déterminées et maison en centre-bourg, qu'elles ont pu visiter, répond à leurs besoins (chambres à l'étages, jardin, proximité avec les écoles et l'aire de jeux...). Elles sont conscientes des critères de la PMI départementale pour laquelle l'étage ne pose aucun problème. Dans l'idéal, une ouverture en 2025 est envisagée.

Les assistantes maternelles, dont l'association Tournicotti, travaillant actuellement sur la commune ont été sollicitées pour savoir si elles souhaitaient porter un projet similaire, ce n'est pas le cas. Cela a également permis de faire une projection de l'offre en la matière et il se trouve que d'ici cinq ans, il n'y aurait plus que trois assistantes maternelles.

Le besoin en assistantes maternelles pour les familles sennonaises est important et il le sera donc encore davantage dans les années à venir. Actuellement, de nombreux enfants en crèche, en MAM ou autres structures similaires dans des communes voisines.

Pour revenir à la maison du bourg, des travaux de rénovation sont à prévoir

(chauffage, isolation, ventilation). Des aides et subventions ont été débloquées par l'Etat mais nous ne connaissons pas les critères d'éligibilité, que ce soit pour la municipalité ou les porteuses de projets.

Il est demandé au CoPil de se positionner sur l'hypothèse de l'installation d'une MAM dans la maison du centre-bourg.

Relevé de décision : le CoPil est favorable à ce que soit étudiée la faisabilité technique et financière d'un projet de MAM dans la maison du centre-bourg et d'avancer en ce sens.

Il est aussi convenu que la dépendance attenante où se trouvait l'ancienne forge ne soit pas intégrée dans ce projet.

- **VI. Zones d'accélération de production d'énergies renouvelables (ZAER)**

Rapporteuse : Maryline Lair

Nature des débats : co-construction, co-décision

Echanges : la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables invite les communes à identifier des zones d'accélération pour la production locale d'énergies renouvelables (ZAER) et à en exclure d'autres.

Les ZAER qui nous ont été soumises sont basées sur des pré-études réalisées par notre communauté de communes (VHBC) et sa commission environnement. Les zones et sources d'énergies renouvelables que nous avons identifiées ou exclues sont remontées à VHBC qui les remonte à son tour à la Région puis enfin à l'Etat. Il convient de souligner que dans cette articulation entre instances nous ne sommes que consultés. C'est l'Etat qui décidera en bout de chaîne et l'on espère qu'il tiendra compte de nos observations. Mais il lui est tout à fait possible de nous imposer des zones / sources de productions d'énergies renouvelables que nous aurions auparavant exclues...

Au niveau régional et de la communauté de communes, la méthanisation apparaît comme le choix numéro un. Ce n'est pas notre cas, nous sommes

éloignés des réseaux nécessaires et nous n'avons donc pas retenu cette option.

Nous avons plutôt choisi d'opter pour le photovoltaïque, que ce soit sur les toitures des bâtiments communaux ou privés, au sol (station d'épuration) ou en ombrière, impossible sur le parking de l'Espace Glenmor mais envisageable sur celui de l'aire de jeux. Dans tous les cas de figure, il sera nécessaire de procéder à des études de faisabilité.

Concernant l'éolien, deux zones étaient proposées par VHBC. Nous avons décidé d'en exclure une, située en forêt sur un terrain privé entre Bréhac et Bruzon, et d'en conserver une autre sur des terrains communaux entre la Sourçais et Bréhac. Cela ne signifie en aucun cas qu'un projet éolien se réalisera sur cette zone, nous n'en sommes qu'au stade de pré-études qui sont toutes théoriques et non pas encore pris en compte la faisabilité technique. La zone que nous avons identifiée est d'ailleurs plutôt contraignantes pour la mise en place d'un tel projet (terres agricoles, éloignement des réseaux de distribution, impact sur la faune et la flore...). Alors pourquoi avoir retenu une telle zone ?

Lors de réunions sur les ZAER à VHBC, il nous a été indiqué que nous devions en faire plus, notamment après avoir exclu la méthanisation (les productions d'énergies géothermique et hydraulique ne paraissant pas réalistes sur notre commune). En fait, nous devons démontrer notre bonne volonté en la matière et nous « contenter » de photovoltaïque était insuffisant. Nous risquions alors de nous voir imposer des projets et plutôt que de subir, nous avons choisi une orientation. En retenant une zone communale et en excluant une zone privée, nous avons fait le choix de conserver notre droit de regard et notre pouvoir (ce que nous n'aurions pu faire sur une parcelle privée). Il apparaît également qu'en tant que collectivité, nous ne pouvons nous contenter d'être de simples consommateurs d'énergie étant donné les défis énergétiques auxquels nous faisons face. Revoir nos modes de vie et de consommation, individuellement et collectivement, n'étant pour l'heure à l'ordre du jour, il nous faut alors nous aussi être producteur d'énergie et c'est bien là tout le sens de ces ZAER, que chaque territoire français tende vers l'autonomie locale en matière de production énergétique. Nous n'avons donc pas exclu l'éolien, dont l'exploitation encore très hypothétique sur notre commune aurait des retombées économiques pour la collectivité.

Nous sommes conscients de l'opposition des riverains à cette zone identifiée. Bien que tardives et pressées par le temps, deux permanences ont eu lieu entre habitants et élus à ce sujet. Nous avons aussi obtenus de retours par voix numérique. L'opposition à l'éolien est vive de la part des riverains, ainsi sur la confusion, le projet étant perçu comme déjà acté et validé dans le dos des habitants. Nous en sommes bien loin.

De son côté, le photovoltaïque est plutôt bien accueilli par l'ensemble de la population.

Edit : de nombreux habitants inquiets par le projet éolien ont assisté au dernier Conseil municipal et ont pu échanger avec les élu.es à la fin de la séance. Une pétition ayant recueilli plus d'une centaine de signatures entre Saint-Senoux et Guignen a été communiquée à la municipalité.

Relevé de décision : les zones identifiés précédemment pour le photovoltaïque et l'éolien sont validées par la majorité du CoPil et seront passées en délibération lors du Conseil municipal du 18 mars. Les élu.es de la liste minoritaire se sont abstenu.es ou ont voté contre.

- **VII. Groupe citoyen de soutien**

Rapporteure : commission Enfance-Jeunesse

Nature des débats : co-décision

Echanges : le sujet n'étant pas à maturité, il n'a pas été abordé.

Relevé de décision : aucune

- **VIII. Plan Communal de Sauvegarde**

Rapporteure : Delphine Hinry

Nature des débats : information, co-construction

Echanges : le PCS identifie les risques inhérents à la commune (transport ferré de matières dangereuses, inondation, canicule...) et les modes d'action à mettre en œuvre en cas de sinistre sur la commune.

A chaque risque correspond une fiche action avec un rôle dévolu à chaque élu.e.

Une liste d'habitant.es-ressources en cas de sinistre a aussi été établie, ainsi qu'un schéma de diffusion d'alerte. Chaque élu.e est invitée à prendre connaissance du PCS et de son rôle en cas de besoin.

Aucune objection n'est formulée quant aux rôles proposés aux élu.es en cas de sinistre.

Relevé de décision : le PCS sera mis en délibération prochainement au Conseil municipal.